



# CHARTRES **MÉTROPOLE**

**Synthèse du Projet de  
Programme Local de Prévention  
des Déchets Ménagers et  
Assimilés de Chartres métropole**

## Table des matières

Préambule .....	3
Synthèse du diagnostic.....	4
La démarche de Chartres métropole .....	7
Le Programme de prévention des déchets de Chartres métropole.....	8
L'objectif du PLPDMA.....	8
Le Programme d'actions.....	8
ACTION 1 : Rendre Chartres métropole et la Ville de Chartres exemplaires .....	9
ACTION 2 : Mise en lumière des actions de prévention des déchets mises en place par les communes .....	9
ACTION 3 : Favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention par les organisateurs de manifestations évenementielles.....	10
.....	10
ACTION 4 : Poursuivre les caractérisations annuelles des ordures ménagères résiduelles .....	10
.....	10
ACTION 5 : Communication en faveur de la prévention des déchets.....	11
ACTION 6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire .....	12
ACTION 7 : Promouvoir le jardinage au naturel (broyage et autres alternatives) .....	12
ACTION 8 : Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages.....	13
ACTION 9 : Développer le compostage partagé et en établissement.....	13
ACTION 10 : Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation .....	14
ACTION 11 : Renforcer le dispositif « Stop Pub ».....	14
ACTION 12 : Limiter l'usage de produits fortement générateur de déchets.....	15
ACTION 13 : Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques de réduction de leurs déchets et faciliter leur mise en réseau .....	15
ACTION 14 : Sensibiliser les acteurs du BTP à la prévention des déchets pour aller vers le réemploi des matériaux du secteur du BTP .....	16
L'objectif de réduction par action .....	17
Le calendrier de mise en œuvre.....	19
La gouvernance .....	19

## Préambule

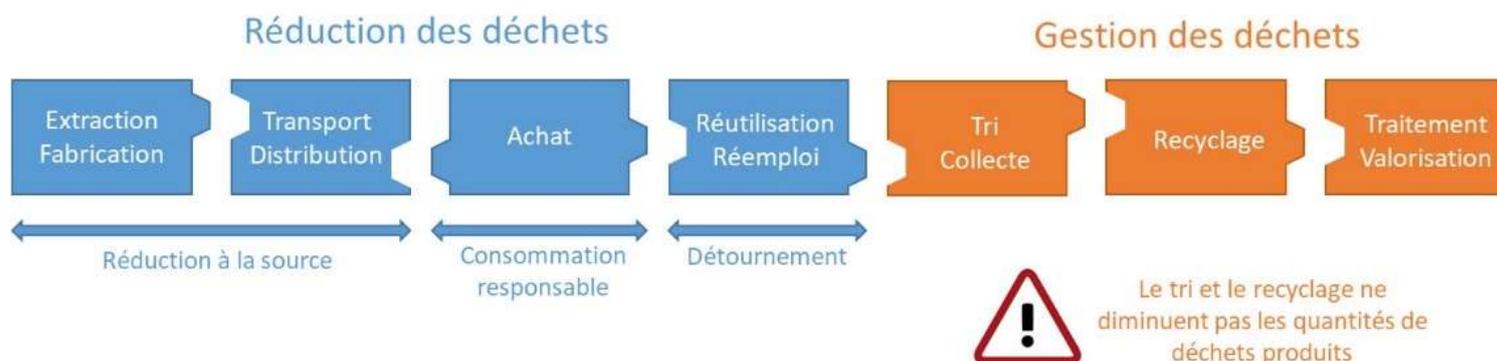
« La prévention de la production de déchets est l'ensemble des actions situées avant l'abandon des déchets ou avant leur prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité. »

Juridiquement, l'article L.541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme étant :

« Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

La prévention consiste à réduire les quantités et/ou la toxicité des déchets, à la différence du tri, qui a pour objectif d'augmenter le recyclage.



L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012. Le Décret n°2015 662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

Le PLPDMA doit être compatible avec :

- Les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD),
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région du territoire concerné.

Le futur PLPDMA de Chartes métropole s'inscrit donc dans l'objectif du PRPGD de la Région Centre (<https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/developpement-durable/prevention-et-gestion-des-dechets-la-region-la-manoeuvre>), celui-ci a pour objectif de réduire la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) de 15% en 2025 par rapport à 2010 (en kg/hab.).

**Le nouveau PLPDMA** concerne le périmètre **des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés** par le service public de gestion des déchets, qui regroupe les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés sélectivement, les déchets des activités économiques, les déchets occasionnels des ménages (encombrants, déchets végétaux, déchets collectés en déchetterie...) et les déchets de la collectivité.

*Figure 1 : Composition des Déchets Ménagers et Assimilés collectés par le service public de gestion des déchets*

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés				
Déchets de la collectivité	Déchets occasionnels des ménages	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)		
		Ordures ménagères résiduelles (OMR) :	Déchets collectés sélectivement :	Déchets des artisans, commerçants, établissements et divers collectés avec les ordures ménagères
-Déchets végétaux des espaces publics -Déchets de voirie ...	-Encombrants, -Déchets végétaux, -Déblais, gravats -Batterie, piles...	- Déchets collectés en mélange (poubelle grise, sac bleu, point d'apport volontaire)	-Verre,  -Collecte sélective (bac jaune, sac jaune, point d'apport volontaire)	

## Synthèse du diagnostic

Chaque année, un habitant de Chartres métropole produit en moyenne 580 kg déchets ménagers. Ce poids se répartit à la fois dans la poubelle grise (257 kg), dans la poubelle jaune (43 kg), dans les bornes de verre (28 kg), dans les apports en déchetterie (174 kg) et au travers des collectes spécifiques (78 kg issus des collectes de déchets végétaux et des encombrants). Une réduction des différents flux s'impose pour atteindre les objectifs réglementaires.

*Figure 2 : Quantité de déchets produits par habitant en une année sur le territoire de Chartres métropole*

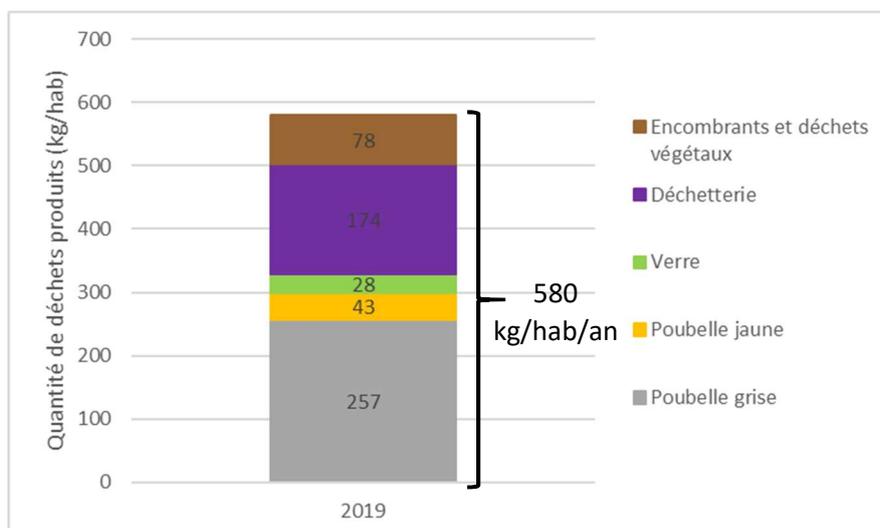


Figure 3 : Gisements d'évitement prioritaires

Gisements d'évitement	Éléments de diagnostic	Enjeu en terme de prévention
Déchets végétaux	<b>Gisement important : 70 kg/hab.</b>	Développement des pratiques de gestion de proximité (broyage) et les autres alternatives. Cibler prioritairement les communes avec un taux d'habitat individuel élevé.
<b>Biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles</b>	<b>Gisement important : 78 kg/hab.</b> Gaspillage alimentaire : 32 kg/hab. Gisement compostable : 56 kg/hab./an	Renforcement des actions de gestion de proximité (compostage)  Lutte contre le gaspillage alimentaire en ciblant différents publics
Emballages	<b>Gisement important : 69 kg/hab.</b>	Action d'éco-consommation : engager les ménages et les commerçants dans de nouvelles pratiques
<b>Biens d'équipement</b> (Encombrants, Mobilier, DEEE)	<b>3 catégories de biens d'équipement : 76 kg/hab</b> -Encombrants : 68kg/hab -Mobilier : 2.8 kg/hab -DEEE : 5 kg/hab Des acteurs mobilisés et en attente de projets avec Chartres métropole Projet de recyclerie sur le territoire	Augmenter le réemploi en déchetterie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication et mise en réseau des acteurs,</li> <li>• Soutenir les projets du territoire et leur faciliter l'accès au gisement de déchets réemployables en déchetterie (un local de réemploi par déchetterie)</li> <li>• Accompagner le projet de la recyclerie</li> </ul>
<b>Papiers</b>	<b>Gisement de papier dans les OMA élevé : 45 kg/hab.</b> Bon taux d'équipement en STOP Pub (23% en 2017) Papiers de bureautiques : 6 kg/hab./an dans les OMR (gisement OMA pas connu)	Augmenter le taux d'équipement en Stop Pub (Développer les points de distribution de proximité)  Développer des actions d'éco-exemplarité au sein de Chartres métropole
<b>Déchets de Chartres métropole et des communes</b>	Chartre métropole a engagé peu d'actions visant la réduction des déchets en interne.	Développer l'éco-exemplarité nécessite une réflexion avec les services, un changement des pratiques et une implication des agents et élus

Figure 4 : Analyse AFOM

La Matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) récapitule les atouts/faiblesses internes du projet, ainsi que les opportunités/menaces, externes, liées à l'environnement territorial.

Cette analyse se base sur les éléments d'enseignement à retenir des différentes thématiques du diagnostic.

	Atouts	Faiblesses
Facteurs internes	<p>Un ratio de production des OMA moyen (327 kg/hab. en 2019), en baisse sur 8 ans (- 17%).</p> <p>Des actions de sensibilisation des élus ont été menées chaque année lors du premier PLPD.</p> <p>Un suivi et un reporting précis de la mise en œuvre du programme d'actions a été réalisé lors du premier PLPD</p>	<p>Un ratio de production des OMR (257 kg/hab. en 2019) supérieur aux données régionales mais en diminution (-5 % sur 3 ans).</p> <p>Le programme d'action contractuel avec l'ADEME n'avait pas atteint l'objectif fixé (réduction de -4.9 sur 5 ans pour un objectif de - 7%).</p> <p>Des marges de progrès concernant la majorité des actions de prévention des déchets.</p> <p>Une équipe prévention réduite : Manque d'ETP nécessaires au suivi des actions.</p> <p>Les actions visant l'éco-exemplarité ont encore peu été engagées.</p> <p>Chartres métropole n'a pas de part incitative dans le financement du service.</p> <p>Chartres métropole n'avait pas engagé une gouvernance participative avec les acteurs du territoire lors du 1<sup>er</sup> PLPD.</p>
	Opportunités	Menaces
Facteurs externes	<p>Des acteurs déjà mobilisés et potentiellement porteurs de projets sur plusieurs thématiques : le gaspillage alimentaire, le compostage, le réemploi...</p> <p>Des moyens à mutualiser pour le soutien des actions en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Des acteurs souhaitent participer à l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA.</p> <p>Contexte législatif incitatif : LTECV, loi Garot, tri 5 flux, projet d'interdiction de produits jetables...</p>	<p>Des acteurs économiques peu mobilisés dans le cadre des actions de prévention des déchets déjà menées.</p> <p>Un territoire élargi de Chartres métropole.</p> <p>Des contraintes de moyens (réduction des financements) pour des acteurs du territoire.</p> <p>Un fort besoin de la sensibilisation et des acteurs à de nouvelles pratiques.</p>

## La démarche de Chartres métropole

En décembre 2012, Chartres métropole s'est engagé dans une démarche volontaire avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour mettre en place un Programme Local de prévention des Déchets (PLPD). Les actions entreprises entre 2013 et 2017 ont permis une réduction des déchets ménagers et assimilés de 4,25 kg par an par habitant sur toute l'agglomération.

Afin de poursuivre cette démarche et pour respecter la réglementation, un 2<sup>ème</sup> programme local de prévention a été élaboré. Il est à noter que le 1<sup>er</sup> Programme Local de Prévention des Déchets concernait les ordures ménagères et assimilés (OMA), c'est-à-dire les ordures ménagères résiduelles, les déchets d'emballages et papiers et le verre. Tandis que le 2<sup>ème</sup> programme vise la réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés par la collectivité, c'est-à-dire les OMA, mais aussi les déchets collectés en déchetteries, les déchets végétaux, les encombrants...

***Un 2<sup>e</sup> programme de prévention des déchets pour continuer à réduire les déchets produits sur le territoire, tout en favorisant la démarche d'économie circulaire et répondant aux contraintes réglementaires (décret juin 2015).***

De plus, au-delà de la réduction des déchets, ce 2<sup>ème</sup> programme vise à inscrire la collectivité dans une démarche d'économie circulaire.

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation, le gaspillage de ressources et la production de déchets.

L'économie circulaire peut se résumer ainsi « faire plus et mieux, avec moins ».

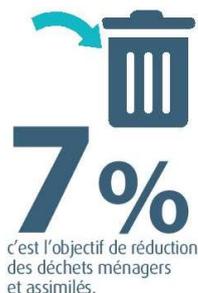
<b>2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'un appel d'offre et attribution pour l'élaboration du 2<sup>ème</sup> Programme</li> <li>- <b>Décembre 2018 – Mars 2019</b> : Diagnostic du territoire</li> </ul>
<b>2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mars 2019</b> : Réalisation de 44 entretiens avec les acteurs locaux</li> <li>- <b>24 avril 2019</b> : Concertation avec les acteurs locaux organisée sous forme de World Café, 7 thématiques ont été abordées :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire le gaspillage alimentaire</li> <li>2. Gestion de proximité des biodéchets (hors gaspillage alimentaire)</li> <li>3. Développer les pratiques de réemploi, réparation et de partage</li> <li>4. La réduction des déchets des commerçants et entreprises</li> <li>5. Communiquer et rendre lisibles les actions de prévention auprès des usagers</li> <li>6. Réduire les emballages et produits jetables</li> <li>7. Ecologie industrielle et territoriale : favoriser les synergies inter-entreprises (échanges de flux)</li> </ol> <p>L'objectif était de faire émerger des propositions d'actions et les prendre en compte pour l'élaboration du programme d'actions. Cette demie journée de concertation a été un succès, elle a permis de mobiliser 34 participants d'horizons variés.</p> </li> <li>- <b>14 mai 2019</b> : 1<sup>ère</sup> réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) présentant les résultats du diagnostic et de la concertation</li> </ul>
<b>2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du projet de PLPDMA</li> </ul>
<b>2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>19 octobre 2021</b> : 2<sup>ème</sup> réunion de la CCES pour présenter le projet de Programme en CCES</li> <li>- <b>2 décembre 2021</b> : 3<sup>ème</sup> réunion de la CCES Avis favorable reçu de la CCES sur le projet de programme</li> </ul>
<b>2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>10 janvier - 20 février 2022</b> : Consultation du public</li> </ul>

A l'issue de la consultation publique, une synthèse des avis reçus sera réalisée et partagée avec Madame Annick LHERMITTE, Vice-Présidente en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation de déchets, ainsi qu'aux membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA.

Puis, le programme définitif devra être approuvé par délibération du Conseil communautaire.

## Le Programme de prévention des déchets de Chartres métropole

### L'objectif du PLPDMA



L'objectif de Chartres métropole est de réduire de 7% les déchets ménagers et assimilés entre 2019 et 2026, soit 40 kg/hab, en passant de 580 kg/hab/an en 2019 à 540 kg/hab/an en 2026.

### Le Programme d'actions

Le PLPDMA se décompose en 6 axes, déclinés en 14 actions :



Le budget prévisionnel alloué à la réduction des déchets était de 148 280 €TTC en 2021 et il sera en moyenne de 316 600€TTC par an entre 2022 et 2026.

Les moyens humains nécessaires sont estimés à 2 ETP/an.



## AXE 1- Être exemplaire en matière de réduction des déchets

### ACTION 1 : Rendre Chartres métropole et la Ville de Chartres exemplaires

La réduction des déchets de Chartres métropole et de la Ville de Chartres nécessite une réflexion intégrée dès l'achat, la remise en cause éventuelle du mode de fonctionnement et exige une implication de tous, élus et agents à tous les niveaux.

Chartres métropole veut favoriser les actions de réduction des papiers via un diagnostic de la production de papier, la mise en place d'un groupe de travail et la communication auprès des agents. Les agents seront sensibilisés à la réduction de la consommation de papier à travers des flyers, des affiches et des stands. De plus, la mise en place du tri du papier sera réalisée sur le Pôle administratif.



Objectif : - 30% de consommation de papier d'ici 2026



Avec les évolutions réglementaires, des critères de développement durable doivent être inclus dans les politiques d'achats publics. Chartres métropole veut renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les commandes publiques. Des critères sur la prévention des déchets seront intégrés dans le cadre des consultations lancées. Afin de systématiser cette démarche, une charte des achats durables sera adoptée.

Objectif : 15% des marchés lancés par la collectivité comprennent un ou des critères en terme de réduction des déchets d'ici 2026.  
Les biens acquis sont issus du réemploi et de la réutilisation.  
70% des déchets du BTP produits par les chantiers de la collectivité sont valorisés d'ici 2026.

Enfin, des animations sur le pôle administratif et sur les autres sites de la collectivité seront organisés pour sensibiliser les agents à la prévention des déchets, par exemple des opérations témoins ou des défis interservices.

### ACTION 2 : Mise en lumière des actions de prévention des déchets mises en place par les communes

Des communes de Chartres métropole et leurs associations ont déjà engagé des actions sur la réduction des déchets. Cette action a pour but de mettre en avant les actions existantes et de partager leur retour d'expérience.

Un appel à participation sera lancé auprès des communes pour recenser les actions existantes sur le territoire. Afin de mettre en avant ces actions, des groupes de travail thématiques seront réalisés sur le gaspillage alimentaire ou la commande publique. Les retours d'expérience seront diffusés via des fiches auprès des autres communes.

Objectif : Sensibiliser 100% des communes de l'agglomération à la réduction des déchets.  
30 communes engagées dans l'appel à participation.

### **ACTION 3 : Favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention par les organisateurs de manifestations évenementielles**

De nombreux évènements organisés sur le territoire par le réseau associatif peuvent être fortement générateurs de déchets. Chartres métropole prévoit l'élaboration d'un guide d'éco-manifestation à destination des associations afin de les aider à mettre à place des actions de réduction des déchets lors de leurs évènements.

Afin d'élaborer ce guide, les bonnes pratiques seront recensés, puis un groupe de travail sera mis en place avec différents partenaires comme les organisateurs d'évènements et les différents services de Chartres métropole. L'objectif est de concevoir un kit pour l'organisation d'une éco-manifestation comprenant un guide, des outils de sensibilisation clés en main... Afin de promouvoir ces éco-manifestations et valoriser les organisateurs, ils pourront s'engager à travers une charte pour chaque manifestation.

Objectif : 50% des organisateurs d'évènements sur le territoire signent la charte.  
Chartres métropole s'engage à être exemplaire pour ses propres évènements.



### **AXE 2- Communiquer et sensibiliser les différents publics sur la prévention**

#### **ACTION 4 : Poursuivre les caractérisations annuelles des ordures ménagères résiduelles**

Chartres métropole a déjà réalisé des campagnes de caractérisation ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble de son territoire entre 2016 et 2019. L'objectif de la collectivité est de poursuivre les caractérisations pendant toute la durée du programme.

Une caractérisation sera réalisée tous les ans. Les résultats seront communiqués auprès de la commission consultative d'élaboration et du suivi du programme, et du grand public à travers les différents outils de communication de la collectivité. Les résultats de ces caractérisations permettront de suivre l'évolution de la composition des ordures ménagères résiduelles et de mesurer l'impact des actions de prévention des déchets.

*Photos des caractérisations des ordures ménagères résiduelles de Chartres métropole*



## ACTION 5 : Communication en faveur de la prévention des déchets

La prévention est l'affaire de tous : tout le monde produit des déchets. Mais tout le monde n'a pas toujours conscience qu'il pourrait en produire moins grâce à de petits gestes. La communication est un levier indispensable à la réduction des déchets. Chartres métropole souhaite proposer différents outils pour faciliter le geste du citoyen, transmettre des astuces et conseils pratiques et ainsi accompagner le changement de comportement.

Afin de sensibiliser les habitants à la pratique des gestes de prévention, Chartres métropole créera un univers graphique sur la prévention des déchets afin de rendre visible les actions menées sur cette thématique.

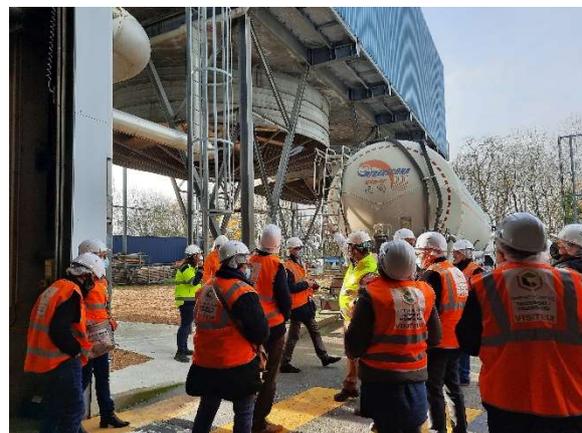
De plus, des rencontres seront organisées à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets ou de la Semaine du Développement Durable pour faciliter le partage de connaissance et la mise en réseau, aussi bien à l'intention des élus que du grand public. Il sera proposé, par exemple, des visites d'installation, des stands de fabrication de produits ménagers, des ateliers cuisines des restes alimentaires ...

Un sondage de perception de la prévention des déchets sera réalisé en début de programme pour orienter et adapter la communication. Un second sera réalisé en fin de programme pour mesurer l'évolution de cette perception.

Afin, de donner des conseils et astuces aux habitants, des tutos « zéro déchets » seront diffusés sur le site Internet de Chartres métropole.

Chartres métropole proposera un programme d'animations annuel sur la réduction des déchets sur la déchetterie de Chaunay. Les animations seront réalisées par Chartres métropole ou des partenaires tel que la Recyclerie Collaborative.

### *Visite de l'incinérateur avec les élus pour la SERD 2021*



Objectif de l'axe 2 : Réduire la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 5.8 kg/hab d'ici 2026



## AXE 3- Réduire la production de biodéchets et encourager la gestion de proximité

### ACTION 6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire



Dans le cadre du 1<sup>er</sup> programme, des pesées ont été réalisées dans les écoles primaires et maternelles de l'agglomération afin de sensibiliser au gaspillage alimentaire. Chartres métropole souhaite continuer ces animations dans les écoles, mais aussi les élargir à d'autres types d'établissements possédant une restauration collective. Un appel à projet sera lancé auprès des établissements. Ceux sélectionnés seront accompagnés pour établir un diagnostic des pratiques à l'origine du gaspillage, réaliser des pesées des restes des repas, puis définir un plan d'actions afin de le réduire. Les établissements réalisant déjà des bonnes pratiques seront mis en avant via la mise en réseau.

De plus, Chartres métropole souhaite organiser des ateliers zéro gaspillage alimentaire comme des ateliers pour cuisiner ses restes, des apéro zéro déchets ou des discos soupes. Ces ateliers seront à destination du grand public et permettront de diffuser des outils de communication sur ce sujet.



Objectif : 10 % de la population réduit de 30 % le gaspillage alimentaire. 20 cantines scolaires et 5 restaurants d'établissements (entreprises, maisons de retraites...) mobilisés

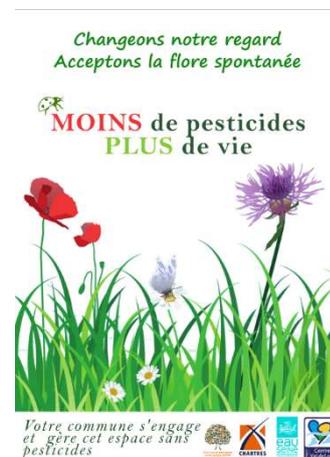
### ACTION 7 : Promouvoir le jardinage au naturel (broyage et autres alternatives)

La promotion du jardinage au naturel implique la sensibilisation :

- à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- au compostage,
- à l'utilisation de déchets végétaux dans son jardin : broyage, paillage, tonte mulching,
- à la promotion des essences locales à croissance lente et/ou favorisant la biodiversité.

Des stands seront organisés en déchetterie et dans les communes volontaires pour faire la promotion de ces techniques. Des outils de communication sur les pratiques alternatives seront diffusés comme le guide des bonnes pratiques de l'ADEME.

Afin de réduire la quantité de déchets végétaux collectés et de faire adopter la pratique du broyage, Chartres métropole souhaite accorder une aide à l'achat de broyeur pour les particuliers. De la même manière, pour les communes, la collectivité souhaite aider l'achat de broyeur sous la condition qu'il soit utilisé de manière mutualisée par au minimum deux communes.



Objectif : Réduire de 33% les quantités de déchets végétaux collectés en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchetterie.

*Exemple de broyage de déchets végétaux à Saint Brice sous Forêt (95)*



## ACTION 8 : Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages

Chaque année, chaque habitant de Chartres métropole jette environ 84 kg de biodéchets. Cela représente près de 33% des déchets des ordures ménagères résiduelles, il s'agit donc d'un des gisements prioritaires à cibler dans le programme d'actions.



Entre 2015 et 2020, plus de 5300 composteurs ont été vendus à tarif préférentiel. Environ 8% des foyers du territoire sont équipés en composteurs individuel. Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> programme, les réunions d'information et de ventes publiques afin d'expliquer la pratique se poursuivront, ainsi que la possibilité de les commander pour être livré à domicile.

Afin d'équiper les habitants d'immeuble ne pouvant pas pratiquer le compostage partagé, des lombricomposteurs seront proposés à l'achat et recevront un accompagnement à travers une formation.



Objectif : 25% des logements équipés en composteurs.  
50 ménages équipés d'un lombricomposteur

Avec les échéances réglementaires sur le tri à la source des biodéchets, le renforcement de cette action est prioritaire. Chartres métropole réalisera une étude afin de généraliser la gestion de proximité des biodéchets.

## ACTION 9 : Développer le compostage partagé et en établissement

Des composteurs en pied d'immeuble voient le jour dans toutes les grandes villes. Cette opération permet d'apporter une solution de gestion autonome des biodéchets dans le milieu urbain.

L'action consistera à continuer d'installer des composteurs collectifs en pied d'immeubles, former des référents volontaires sur chaque site et sensibiliser les habitants à la pratique du compostage collectif de façon à créer un lien convivial dans les immeubles sélectionnés. Un suivi des composteurs collectifs en place sera réalisé.

Pour déployer plus largement le compostage collectif, une concertation avec les bailleurs et syndicats sera organisée.

Objectif : mise en place de 50 sites de compostage partagé



### *Compostage en établissement à l'école primaire de Dammarie*





## AXE 4- Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon

### ACTION 10 : Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation

Un des gestes permettant de réduire les déchets destinés à l'élimination est la réparation ou le don. Cette action vise à renforcer la communication et la sensibilisation auprès du grand public sur les solutions en matière de réemploi : annuaire des Répar'Acteurs, structures locales (boutiques de dépôt-vente, videgrenier et brocantes ...), zone de gratuité, mise place de boîte de dons, journée de troc, atelier de customisation ...



Actuellement, deux régies de quartiers dans le cadre d'un marché réservé collectent en vue du réemploi des vélos et du petit mobilier sur la déchetterie de Chaunay. Un des objectifs de cette action est de développer des espaces réemploi sur toutes les déchetteries du territoire et de diversifier les flux, par exemple aux jouets, à l'outillage ...

Un projet de recyclerie est actuellement en cours sur le territoire porté par Reconstruire Ensemble. Chartres métropole apportera son soutien à ce projet en accompagnant la régie sur le volet communication, afin de faire connaître aux habitants ce nouveau lieu qui leur permettra de donner une seconde vie à certains de leurs déchets.

Objectif : Atteindre 30 t de déchets collectés à destination du réemploi en déchetterie d'ici 2026  
Détourner 1.5kg/hab de déchets par le réemploi et la récupération d'ici 2026

#### Local réemploi de la déchetterie de Chaunay



## AXE 5- Favoriser la consommation responsable

### ACTION 11 : Renforcer le dispositif « Stop Pub »

L'autocollant STOP PUB est aujourd'hui reconnu en France. Apposer un STOP PUB sur sa boîte aux lettres permet de réduire d'environ 10 kg/hab/an (chiffres Ademe 2020, Stop Pub synthèse thématique).



D'après le recensement 2017 sur le territoire de Chartres métropole, 23% des boîtes aux lettres sont équipées contre 20% sur le territoire national. Actuellement distribués en mairie, Chartres métropole souhaite élargir les points de retrait aux commerces de proximité comme les boulangeries ou les bureaux de tabac. Un suivi du taux d'apposition sera réalisé tous les ans pour évaluer l'efficacité de l'action.

Objectif : Equiper 30 % des boîtes aux lettres (+7 %)

## ACTION 12 : Limiter l'usage de produits fortement générateur de déchets



Lors du 1<sup>er</sup> programme, Chartres métropole a proposé, dans le cadre d'une convention, la mise à disposition d'un stock de gobelets réutilisables pour les organisateurs de manifestation. Cette action sera poursuivie dans le cadre du 2<sup>ème</sup> programme, la mise à disposition de gobelets sera proposée toujours aux communes et élargie à d'autres types de structures, comme les écoles, les maisons de retraite... Pour les associations organisatrices d'évènements, Chartres métropole prévoit de mettre en place une aide à l'achat sous certaines conditions.

Des animations à travers des stands seront proposées sur la « vie sans plastique » et ses alternatives, par exemple l'achat en vrac ou la fabrication de produits ménagers. Enfin, les initiatives locales de ventes en vrac ou permettant l'utilisation de contenants réutilisables seront recensées puis mises en avant via le « Votre Agglo », le site internet ...



Objectif : Sensibiliser 100% de la population à l'interdiction progressive des emballages et produits plastiques à usage unique et sur les alternatives



### AXE 6 – Réduire les déchets des entreprises

#### ACTION 13 : Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques de réduction de leurs déchets et faciliter leur mise en réseau

Lors du 1<sup>er</sup> programme, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en partenariat avec Chartres métropole a accompagné les artisans et commerçants souhaitant s'engager à relever des défis sur le développement durable (diminuer le suremballage, supprimer la distribution de sacs plastiques, utiliser les filières de reprise des fournisseurs...). Au bout de 6 mois, un jury attribue le label « Eco-défis » aux artisans et commerçants ayant concrétisé leurs actions. Ce partenariat avec la Chambre des métiers dans le cadre des « Eco-défis » sera renouvelé afin de sensibiliser les artisans et commerçants de l'agglomération à la réduction des déchets.



Objectif : Sensibiliser 50 artisans dans le cadre des Eco-défis



Une expérimentation d'économie industrielle et territoriale (EIT) sera réalisée sur une des zone d'activité du territoire. Un diagnostic des flux des différentes entreprises sera réalisé afin d'identifier les synergies possibles. Un accompagnement pour la mise en œuvre d'actions sera proposé. Une promotion des entreprises engagées sera réalisée pour mettre en avant leur démarche.

Lors de cafés d'entreprises, des animations de sensibilisation sur les thématiques de réduction des déchets et d'économie circulaire seront réalisées. Ces cafés permettront d'identifier les entreprises déjà engagées dans les démarches de réduction des déchets et d'économie circulaire pour ensuite mettre en avant leurs actions.

Chartres métropole souhaite également travailler avec les grandes surfaces sur les thématiques de gaspillage, d'achat en vrac...

## **ACTION 14 : Sensibiliser les acteurs du BTP à la prévention des déchets pour aller vers le réemploi des matériaux du secteur du BTP**

Les déchets du BTP sont encore peu réemployés sur le territoire alors qu'ils représentent un gisement conséquent. Chartres métropole s'est engagé dans un Plan Climat Air Energie Territorial (2020-2026) en octobre 2019 par ce biais, ainsi que dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les acteurs du BTP seront plus impliqués dans la gestion de leurs déchets.

Un recensement des différents acteurs du BTP du territoire sera réalisé. Dans le cadre des marchés publics de construction, un groupe de travail sera mis en place pour définir les besoins de la collectivité et les clauses spécifiques à intégrer pour permettre l'utilisation de granulats recyclés. Un sourcing des entreprises pouvant répondre à ce type de commande sera réalisé. Les opérations mises en place seront suivies et mises en avant.

En parallèle, une étude sur la réutilisation des gravats issus des déchetteries et des chantiers de Chartres métropole et de la Ville de Chartres, pour leurs propres chantiers de voiries et de construction sera réalisée.



## L'objectif de réduction par action

Le tableau suivant présente, pour les différents axes stratégiques et actions, les objectifs de réduction visés, ainsi que les hypothèses de calcul.

Figure 5 : Objectifs de réduction des DMA

Axe	Action	Gisements impactés		Objectif de réduction	Potentiel de réduction en kg/hab.
		Déchets	En kg/hab.		
<b>1. Être exemplaire en matière de réduction des déchets</b>	1. Rendre Chartres métropole et la Ville de Chartres exemplaires	DMA	580	0.3% des DMA	1,7
	2. Mise en lumière des communes ayant mis en place des actions de prévention des déchets	DMA	580		
	3. Favoriser les actions de prévention du réseau associatif	DMA	580		
<b>2. Communiquer et sensibiliser les différents publics sur la prévention</b>	4. Poursuivre les caractérisations annuelles des OMr pour évaluer les tendances	OMR	257	Réduction de 1 % des DMA	5,8
	5. Communication en faveur de la prévention des déchets	DMA	580		
<b>3. Réduire la production de biodéchets et encourager la gestion de proximité</b>	6. Sensibiliser et accompagner les acteurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	Gaspillage alimentaire dans les biodéchets	32	10 % de la population réduit de 30 % le gaspillage alimentaire	1
	7. Promouvoir le jardinage au naturel (broyage/tonte mulching)	Déchets végétaux	69	Réduction de 33 % du gisement de déchets végétaux	23
	8. Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages	Biodéchets : gisement compostable	56	25 % des logements équipés en composteurs 50 ménages équipés en lombricomposteurs	5.9

Axe	Action	Gisements impactés		Objectif de réduction	Potentiel de réduction en kg/hab.
		Déchets	En kg/hab.		
	9. Développer le compostage partagé et le compostage en établissement	Biodéchets : gisement compostable	56	50 sites équipés Réduction de 1 t /an/site	0.4
<b>4. Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon</b>	10. Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation	Biens d'équipement	78	Détourner 1.5 kg/hab	1,5
<b>5. Favoriser la consommation responsable</b>	11. Renforcer le dispositif « Stop Pub »	Imprimés publicitaires	5	Equiper 40 % des boîtes aux lettres	1
	12. Limiter les usages de produits fortement générateurs de déchets	Objets à usage unique / emballages	73,4	Participation de 20 % de la population qui réduit de 5 % les emballages et produits à usage unique	0,7
<b>6. Réduire les déchets des entreprises</b>	13. Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques de réduction de leurs déchets et faciliter leur mise en réseau	DMA	580	Réduire de 0,1 % la quantité de DMA collectés	0,6
	14. Sensibiliser les acteurs du BTP à la prévention des déchets pour aller vers le réemploi des matériaux du secteur du BTP	DMA	580		
<b>TOTAL DMA</b>					<b>41.6 kg/an</b>

## Le calendrier de mise en œuvre

Le tableau suivant présente, pour les différents axes stratégiques et actions, le planning de réalisation entre 2021 et 2026.

Figure 6 : Calendrier de mise en œuvre

Axe	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 -Être exemplaire en matière de réduction des déchets	Action 1					
		Action 2				
		Action 3				
2 –Communiquer et sensibiliser les différents publics sur la prévention		Actions 4				
	Action 5					
3- Réduire la production de biodéchets et encourager la gestion de proximité	Actions 6					
		Action 7				
	Action 8					
4- Augmenter la durée de vie des produits destinés à l’abandon	Action 9					
		Action 10				
5- Favoriser la consommation responsable	Action 11					
	Action 12					
6- Réduire les déchets des entreprises			Action 13			
	Action 14					

## La gouvernance

Un des objectifs du PLPDMA est d’avoir une gouvernance ouverte et partagée avec l’ensemble des acteurs du territoire, afin d’impulser une dynamique territoriale, de faciliter l’articulation du programme d’actions avec les autres politiques du territoire et le partage d’expérience entre les acteurs. Il s’agit d’aller au-delà de la prévention des déchets, sur une dimension plus large de l’économie circulaire.

De nombreux partenaires locaux ont été associés lors de la phase de concertation, ils continueront de l’être, ainsi que d’autres acteurs afin de développer de nouvelles dynamiques en faveur des actions de prévention des déchets comme du maintien et du renforcement des actions d’ores et déjà en place.

La gouvernance du programme d’actions s’articule ainsi autour de plusieurs instances.

**La Commission Consultative d’Elaboration et de Suivi (CCES)** est une instance de consultation et d’échanges qui réunit les principaux acteurs volontaires du territoire concernés par la prévention des déchets.

Elle a pour rôle d’accompagner la collectivité dans l’élaboration et le suivi de la mise en œuvre du programme, de favoriser les échanges en matière de prévention des déchets, d’émettre un avis sur le projet de programme avant sa validation par le conseil communautaire.

Les actions seront évaluées grâce à des indicateurs permettant de mesurer leur état et leur degré de réalisation. Chaque année, un bilan des actions sera réalisé et présenté pour avis à la CCES. Il permettra d’évaluer l’avancée du programme et l’efficacité des actions sur les gestes de prévention.

La commission consultative est présidée par Mme Lhermitte, Vice-Présidente en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation de déchets. Elle est constituée d’élus, des partenaires institutionnels et de représentants de la société civile, elle comprend 30 membres.

Le **comité de pilotage** est l'organe décideur au sein de Chartres métropole. Il a un rôle de pilotage, de suivi et d'évaluation du programme d'actions. Il se réunit autant que besoin afin de réaliser des points d'avancement, faire état des moyens consacrés et rediriger la mise en œuvre des actions si besoin.

Des **groupes de travail** seront réalisés avec différents acteurs du territoire afin de mettre en œuvre les actions du programme. Par exemple, un groupe de travail sera réalisé avec les bailleurs sur la thématique du compostage partagé, avec les communes pour travailler sur l'éco-exemplarité, ou encore avec les organisateurs d'événements pour l'élaboration d'un guide d'éco-manifestation. Ces groupes de travail permettront de définir les besoins de manière concertée dans le cadre de la mise en œuvre des actions du programme local de prévention et de partager de bonnes pratiques en matière de réduction des déchets.